

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt le 20 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël (pouvoir à Angéline APPRIEUX), CARRION Adèle (pouvoir à Jean-Louis DELAY),

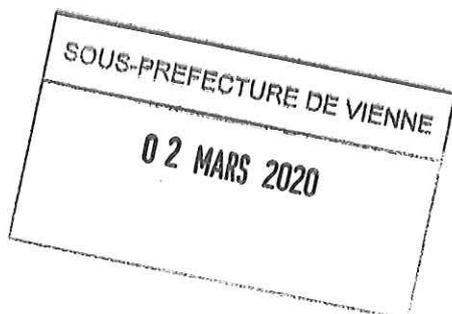
Date de la convocation : 13 février 2020

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Adhésion à panneau pocket.

Madame le Maire expose la nécessité d'adhérer à Panneau Pocket pour un montant de 180 € TTC par an. Cette adhésion nous permettra d'alerter nos concitoyens en cas d'alerte nucléaire, alerte météo et toutes autres consignes venant de la préfecture. Nos moyens de communication actuellement sont le courrier, la distribution de plis dans les boîtes aux lettres et les messages envoyés par Madame le Maire par messagerie électronique. Panneau Pocket viendra donc renforcer la communication auprès de nos administrés. Madame le Maire précise que nous ne sommes pas toujours devant notre messagerie, ni à écouter la radio, mais que le plus souvent notre portable est à nos côtés. Donc dans un souci de communication Panneau Pocket est un outil indispensable. Il viendra compléter les messages que nous devons éventuellement communiquer par Haut Parleur, lors de la mise en application du PPI (Plan Particulier d'Intervention) et ou PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'adhérer à Panneau Pocket.



Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 février 2020

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

à l'adjoint
M. Simon